LES ACCORDS DE PÊCHE, LES LICENCES ET L'ÉMIGRATION CLANDESTINE

Aucun véritable patriote ne peut rester indifférent face au drame de l'émigration clandestine. Ce fléau témoigne de l'échec des dirigeants qui se sont succédé, depuis les indépendances, à la tête des pays africains d'où partent ces personnes qui fuient la pauvreté qu'ils ont été incapables d'endiguer malgré l'importance de leurs ressources naturelles. Plus paradoxal encore, ce phénomène pousse désormais à l'exil des Sénégalais qui vivaient autrefois dignement de la pêche. Cette situation critique exige des gouvernants actuels un examen rigoureux et responsable de la gestion des ressources halieutiques.

Pour contribuer à la lutte contre ce fléau, nous partagerons d'abord un extrait tiré de la section II.10 du cinquième dossier[1] attaché à la « Lettre ouverte aux hauts commis de l'État » autour de laquelle est bâti notre livre 2 sur la crise morale au Sénégal paru en août 2023 (I). Nous formulerons ensuite une conclusion, en deux volets, (II). Le premier volet reprendra des extraits du huitième dossier[2] relatif aux relations entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire, où nous appelons à de véritables indépendances à travers une triple « dé-néocolonisation » : monétaire, spirituelle et linguistique.

I. EXTRAIT de la section II.10 : « Accord de pêche avec l'Union européenne, licences accordées aux bateaux étrangers notamment chinois et l'émigration clandestine » (pages 482 à 490).

« Il est fort probable que les accords de pêche et les licences accordées aux bateaux chinois soient toujours gérés, traités avec le même « esprit », non protecteur des intérêts de l'État délégataire du Peuple qui avait animé les socialistes à l'origine du scandale bien connu dans ce domaine (« licences de pêche accordées de manière frauduleuse à des navires russes en 1992 ») et qui a été une source d'enrichissement illicite de nombreux agents de l'administration et autorités du pouvoir exécutif d'alors. Troublante coïncidence : les soupçons sont devenus plus pressants au moment où c'est un socialiste qui est au ministère en charge de la Pêche.

Cette probabilité d'une continuité dans une gouvernance de l'exploitation des ressources halieutiques ne sauvegardant pas convenablement les intérêts du Peuple est étayée par Monsieur Haïdar El Ali qui a été ministre de la Pêche en 2013 et qui a affirmé le 13 novembre 2020 sur Bbc Afrique qu'« on devrait changer le nom de ce ministère et l'appeler le ministère des requins. Il n'y a que des requins là-bas. Les lobbies aussi ont eu raison de moi, je crois (…). » Les lobbies parmi lesquels il y a certainement des Sénégalais, soutenus très certainement par des fonctionnaires dudit ministère qui, faisant preuve d'un déficit de patriotisme économique, travaillent finalement contre les intérêts de l'État délégataire du Peuple souverain.

Par ailleurs, l'homme politique français Jean Luc Mélenchon avait déjà en 2016 sur France 2, fait le lien entre l'immigration clandestine et les accords de pêche que l'UE passe avec les pays d'origine des immigrés en affirmant : « Les contrats que l'on faits avec les pays d'où viennent ces pauvres gens sont des contrats léonins qui ruinent leur économie. » (…) « Les pauvres gens qui sont là, 50 % d'entre eux vivent de la pêche. On va faire arriver la grosse marine marchande européenne qui va tout racler. Et les pauvres gens qui sont là, quand ils seront ruinés, parce que vous leur aurez pris tout le poisson, qu'est-ce qu'ils deviennent »

Ce caractère léonin souligné par l'homme politique français et la déclaration de Monsieur Haïdar El Ali devraient inciter le Président de la République à instruire l'IGE de voir de plus près cette problématique des accords de pêche au niveau du ministère avec notamment les licences qui seraient données à des bateaux chinois, les faux armateurs sénégalais prête-noms d'étrangers et l'« accord de partenariat de pêche durable UE-Sénégal et son protocole de mise ne œuvre » prorogé en fin 2019 pour cinq (5) ans et dont le contenu a été révélé à la suite d'un communiqué de presse de l'Union européenne paru récemment.

(…).

Les activités économiques dans les eaux sénégalaises (la pêche, la cueillette des fruits de mer) et celles provenant de la transformation des ressources halieutiques doivent donc concourir à l'offre d'emplois aux jeunes sénégalais et à la lutte contre la pauvreté et non induire une paupérisation des familles de pêcheurs et à la fuite des jeunes hors du pays. Si les navires étrangers, qu'ils soient européens, chinois ou autres, ont réellement une incidence négative sur la pêche artisanale, les gouvernants ont le devoir patriotique de prendre les mesures idoines pour apporter les correctifs qui s'imposent. Une chose évidente est que la minimisation des licences de

pêche, une meilleure surveillance des activités des bateaux disposant de licences, le renforcement des capacités de la pêche artisanale ; l'institution d'un partenariat public-privé pour doter le pays des mêmes types de navires qu'utilisent les armateurs étrangers, le soutien conditionné des armateurs nationaux, le développement des industries de transformation du poisson et une meilleure gestion des ressources halieutiques avec notamment le respect des repos biologiques par tous les acteurs et la surveillance des aires marines protégées dans le cadre du PRCM et de la FiTI, permettraient au pays de développer son économie maritime pour en faire un véritable levier de croissance endogène et de réduction de l'émigration irrégulière des jeunes. Dans cette perspective, les deux (2) milliards qui constituent la contrepartie sénégalaise dans l'accord avec l'UE seraient insignifiants.

L'émigration irrégulière ou illégale qui provoque la mort de centaines de jeunes sénégalais sur les voies maritimes et les routes terrestres et qui fait subir à d'autres des traitements cruels et dégradants est une honte et l'expression d'une faillite des gouvernants qui, après plus de soixante années d'indépendance, n'ont pas pu se doter de politiques d'éducation, de formation et de développement de tous les terroirs, capables d'offrir assez d'emplois décents aux jeunes qui constituent une ressource humaine finalement sous-employée avec des jeunes qui fuient leur pays et des rues peuplées de marchands ambulants qui auraient pu être employés ne serait-ce que pour obtenir cette autosuffisance alimentaire longtemps attendue, et améliorer notre environnement.

Monsieur Haïdar El Ali, avait bien raison d'affirmer le 13 novembre 2020, au micro de la Bbc Afrique : « Je dis simplement qu'on ne quitte pas un endroit où il fait bon vivre et ce ne sont pas des gens heureux qui partent. Quand on est heureux en général on reste chez soi et on s'épanouit, on se développe (…) On a construit un modèle de société qui est basé sur l'accaparement du bien par une élite au détriment de l'ensemble de la population. (…) Il n'y a ni justice, ni équité sociale, il y a simplement des gens qui s'enrichissent à outrance et honteusement au détriment des populations et donc des jeunes. »

Dans son Discours d'investiture prononcé du 10 décembre 2011 à la Place Diamalaye à Dakar, le Président Macky Sall avait reconnu que « la gab**e**gie et la corruption » font partie des « expressions les plus visibles » de « la crise morale » que traversait le Pays. Malheureusement, force est de reconnaître que les mauvaises pratiques qui étaient décriées se sont poursuivies et nous avons assisté à une impunité sélective qui a fini par amplifier le phénomène des accaparements, avec des gouvernants et des autorités de direction et de commandement qui profitent au maximum de toutes les opportunités qui leur sont offertes pour s'enrichir illicitement, sans se soucier du préjudice qu'ils causent directement ou indirectement aux populations en général et aux jeunes en particulier. L'incapacité des gouvernants africains en général et du Sénégal en particulier à offrir des emplois à leurs jeunes est en étroite relation avec leur incapacité à mettre leur pays sur la voie du développement principalement du fait de la mal gouvernance charriée par un « sous-développement mental » de gouvernants et de fonctionnaires véreux qui en fait travaillent contre leur pays en mettant leurs intérêts personnels à caractère politique ou financier au-dessus de ceux de l'État délégataire du Peuple.

Le Général de Gaulle avait bien raison de dire que « le problème des dirigeants africains c'est qu'ils n'aiment pas leurs pays ». Nous pouvons dire, pour le paraphraser, que le problème des autorités gouvernementales, de commandement et de direction, africaines (il y a bien sûr des exceptions !) c'est qu'elles n'aiment pas leurs pays. Nous devons cependant reconnaître la responsabilité des gouvernants français, dont le Général de Gaulle, dans la gestation de cette mentalité des dirigeants africains qui a permis la perpétuation du néocolonialisme qui constitue un frein au développement économique des anciennes colonies et justifie partiellement l'immigration de jeunes africains dont les besoins socio-économiques primaires ne sont pas correctement pris en compte par des gouvernants souffrant d'un déficit de patriotisme et, pour ceux parmi eux qui sont des croyants, d'un manque de foi véridique. Pour le Sénégal, la responsabilité des gouvernants français est liée au rôle qu'ils ont joué dans la survenance de la crise politique du 17 décembre 1962 qui, avec l'élimination du Président Mamadou Dia, a incrusté notre pays dans la voie de la mal gouvernance.

Ces gouvernants sénégalais ne sont donc pas des patriotes car le patriotisme est antinomique, avec la signature de contrats léonins, avec les égoïsmes qui incitent aux accaparements et aux enrichissements sans cause par des magouilles de tout genre avec les fournisseurs, des combines avec les administrateurs de crédits et les gestionnaires, ainsi que des privilèges indécents au regard de l'état de pauvreté du pays et l'incapacité de l'État, délégataire du Peuple, à faire face correctement aux besoins sécuritaires et socioéconomiques primaires des populations (santé, éducation fourniture d'eau et d'électricité). Ce ne sont pas aussi des croyants, car les valeurs musulmanes et chrétiennes interdisent le vol sous toutes ses formes et la commission de tout autre acte qui porte préjudice à une personne physique (son prochain, un autre citoyen) ou personne morale (l'État, son Organe

employeur, sa Communauté d'appartenance). « Un patriote aime son pays plus que lui-même, gère de manière vertueuse les biens qui lui sont confiés, accepte de manière inconditionnelle la primauté des intérêts du pays sur tous les autres intérêts nationaux ou étrangers et œuvrent résolument, en toute intégrité et avec dévouement, pour son indépendance économique, condition sine qua non d'un bonheur durable des populations qui doit être l'objectif final de toute politique ».

En fait, sans la sortie de cette crise morale que le Président de la République avait évoquée en 2011, qui est plus prégnante que jamais et qui se traduit par un abandon de Dieu au profit des idoles du temps présent, que sont l'argent, les plaisirs et le pouvoir qui facilite leur acquisition et jouissance, l'État ne pourra pas élaborer et implémenter des politiques qui vont atteindre de manière optimale les résultats attendus, car les égoïsmes, la poursuite d'intérêts personnels de gouvernants ou de fonctionnaires véreux, disons la mal gouvernance, va provoquer des déperditions financières, des retards ou abandons de projets, des travaux de qualité médiocre et des priorisations en totale déphasage avec les exigences du développement et les impératifs liés à la bonne prise en compte des besoins primaires des populations.

La responsabilité dans ce phénomène de l'émigration clandestine est donc partagée entre les gouvernants, tous ceux qui interviennent dans la gestion des différentes ressources du pays et qui le font mal en n'acceptant pas de manière inconditionnelle la primauté, de l'intérêt général ou des intérêts du pays sur tous les intérêts particuliers nationaux ou étrangers, les guides religieux, les parents et les jeunes concernés ; tout cela comme conséquence de la crise morale qui charrie une crise économique, qui se perpétuent depuis l'indépendance du fait principalement des mauvais exemples que donnent les leaders *(gouvernants, autorités de commandement et de direction, éducateurs, parents, chefs coutumiers et religieux)* dans cette déification ou « hyper-valorisation » de l'argent qui est une expression de l'abandon de Dieu.

C'est cet abandon de Dieu qui fait que :

- Des parents trop envieux mettent trop de pression sur leurs enfants les poussant directement ou indirectement à l'aventure de l'émigration irrégulière. Ces parents ne sont pas dotés de la foi véridique car si tel était le cas, ils ne seraient pas des envieux et ils sauraient que c'est Dieu qui donne ce qu'Il veut, à qui Il veut, comme Il veut, et quand il veut et que si leur enfant décède après qu'ils l'aient manifestement poussé à entrer dans les pirogues pour rallier l'Europe, leur mort sera inscrit au passif de leur compte comme s'il avait tué une personne ;
- Des jeunes qui tentent l'aventure semblent méconnaître la prédestinée qui veut que tout ce que l'Homme aura comme biens dans sa vie ait été prédéterminé et qu'ils ont simplement le devoir de donner le meilleur d'eux-mêmes pour gagner leur vie en ne refusant aucun métier et laisser en toute confiance à Dieu le soin de réaliser le plan qu'Il a pour eux ;
- Des gouvernants et tous ceux qui sont impliqués dans la mauvaise gestion des ressources de l'État, délégataire du peuple, parce que préférant privilégier leurs intérêts personnels, ils ont fini par avoir le cœur obscurci par le mal et ne se rendent plus compte qu'en s'enrichissant illicitement, en s'octroyant et s'accordant des privilèges qui sont indécents au regard des problèmes que rencontrent les populations, ils commettent de grands péchés qui sans aucun doute les conduiront selon les principes et règles coraniques et bibliques en Enfer, à moins qu'ils ne se repentent sincèrement et essaient de réparer au mieux tous les préjudices causés directement ou indirectement à l'État (personne morale) et à leurs concitoyens ;
- Parce qu'ils ne respectent pas rigoureusement l'injonction qui leur est faite « de commander ou de recommander le convenable et d'interdire ou de condamner le blâmable » notamment en direction de ceux qui abusent de leur pouvoir et s'opposent à Allah, en ne se conformant pas à Ses prescriptions ; parce qu'ils cultivent les alliances avec les méchants et les injustes qui sont présentement les prédateurs des ressources du pays et les criminels en col blanc ; parce qu'ils n'interviennent pas assez pour la victoire du bien sur le mal dans tous les domaines notamment dans la gouvernance des affaires publiques ayant des impacts sur la vie des croyants ; parce qu'ils captent injustement d'importantes ressources de l'État qui auraient dû être destinées aux personnes les plus vulnérables, des guides religieux contribuent à la perpétuation de la mal gouvernance et à l'incapacité de l'État à optimiser les ressources devant être engagées prioritairement dans des activités vraiment développantes et dans la satisfaction des besoins socioéconomiques et sécuritaires des populations les plus nécessiteuses. (…). »

II. CONCLUSION

II.1. Extrait du huitième dossier intitulé « Les relations de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique noire : le temps des vraies indépendances » (Pages 635 et 636)

« Il faut dire que cette immigration est une preuve éclatante de la faillite des gouvernants des pays africains d'où partent ces migrants. Par leur mauvaise gouvernance, ils ont dépeuplé les villages et provoqué un entassement des jeunes dans les agglomérations où ils ne trouvent pas des emplois décents ; ils ont transformé des pêcheurs qui, grâce à leurs activités, s'occupaient de tous les besoins de leurs familles en chômeurs parce qu'ils ne trouvent plus de poisson dans les eaux sénégalaises surexploitées par des bateaux de pêche étrangers suite à des contrats léonins et criminels principalement avec l'Union Européenne et les Chinois. Ils sont incapables d'exploiter les innombrables emplois que l'agriculture, l'élevage et la pêche peuvent offrir en vue d'une complète autosuffisance alimentaire (denrées, fruits et légumes, viande et poisson) ; ils ont induit la faillite de projets comme le plan REVA, ils n'ont pas pu faire revivre de nombreuses usines qui ont fermé leurs portes notamment du temps de la gouvernance économique socialiste désastreuse de 1960 à 2000 (ICOTAF, SOTIBA, BATA,…), et ils n'ont pas eu la volonté de se doter d'une politique qui permettrait d'obtenir grâce au renforcement des capacités de nos artisans une autosuffisance dans la fourniture de meubles à tous les organes étatiques sans exception avec notamment une réforme de tous les meubles importés et une interdiction ferme d'en acquérir dorénavant pour les Organes étatiques.

Cette situation doit être énergiquement condamnée car au moment où de nombreux jeunes sénégalais en désarroi prennent le risque d'aller mourir dans l'océan Atlantique ou de se soumettre à d'effroyables atteintes à leur intégrité physique et à leur dignité avant de pouvoir mettre les pieds en Europe, les gouvernants continuent d'accumuler égoïstement au profit d'eux-mêmes et leurs familles des richesses qui judicieusement utilisées auraient pu régler depuis longtemps le problème de l'emploi des jeunes par la valorisation de tous les terroirs, le développement et la gestion vertueuse de projets dans les domaines susmentionnés (agriculture, élevage, pêche et artisanat). »

II.2. UN AUDIT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUE DU PAYS.

Dans tous les domaines où l'intervention d'acteurs étrangers portent des préjudices à l'Etat, personne morale, et fait des citoyens des victimes collatérales, il y a des traitres [3] sénégalais qui favorisent des contrats léonins ou qui donnent « une couverture nationale » à des étrangers qui bénéficient alors des privilèges exclusivement réservés aux nationaux. Notre recommandation est que le Président de la République ordonne un audit de l'exploitation des ressources halieutiques du pays par l'IGE sur une période la plus longue possible, non pour poursuivre pénalement des fautifs, mais pour avoir une parfaite connaissance des procédés mafieux qui plombent le développement de ce secteur et induisent des conséquences dramatiques, et pouvoir par la suite prendre des mesures correctives (« Jubanti »), conscientiser tous les acteurs nationaux (renforcer leur sentiment patriotique), responsabiliser des « patriotes-développeurs » et sanctionner sans faiblesse toutes les nouvelles malversations. Notre pays a de nombreux atouts (des terres et des ressources naturelles) et des ressources humaines non encore patriotiquement exploité(e)s.

NOTE

[1] : 5ième dossier : « Persistance de la mal gouvernance malgré des engagements, des promesses et des propositions patriotiques » (Pages 397 à 497).

[2] : 8ième dossier : « Les relations de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique noire : le temps des vraies indépendances » (Pages 539 à 645).

[3] : A propos des traitres. Trois (3) réflexions : la première (a) de Marcus Garvey, une (b) de Jean Paul Pougala qui a cité Marcus Garvey dans sa conclusion aux réponses qu'il a apportées aux « questions des lecteurs » à la suite de la parution de son article « intitulé « Les Mensonges de la guerre de l'Occident contre la Libye » (c) et la dernière (c) de Makhily Gassama dans sa contribution (« Le piège infernal ») à l'ouvrage collectif « L'Afrique répond à Sarkozy contre le discours de Dakar ».

a. « Dans la lutte pour s'élever, les opprimés sont toujours handicapés par ceux d'entre eux qui trahissent leur propre race, c'est-à-dire par les hommes de peu de foi, et tous ceux qui se laissent corrompre et acceptent de vendre les droits de leurs propres frères. »

b. « (…) Chez les autres races, le rôle du traître se limite en général à l'individu médiocre et irresponsable. Les traîtres de la race noire, malheureusement, sont la plupart du temps, des gens haut placés par l'instruction et la position sociale, ceux-là même qui s'arrogent le titre de leaders. De nos jours, en effet, tout individu, ou presque, qui tente sa chance comme leader de la race, commence par s'établir, tel un animal domestique, dans les faveurs d'un philanthrope d'une autre race : il va le voir, dénigre sa race dans les termes les plus vils, humilie sa fierté d'homme, et gagne ainsi la sympathie du « grand bienfaiteur », qui lui dicte ce qu'il doit faire dans son rôle de leader de la race noire. (…) »

c. « Toute action d'envergure, de domination d'une puissance étrangère ou d'un groupe d'intérêt s'appuie nécessairement sur la traitrise des éléments appartenant aux populations autochtones. Comme dit le poète Senghor dans un autre contexte, « (…) il faut qu'il y ait des traitres et des imbéciles ». »

Dakar, le 28 novembre 2026
Colonel (er) Tabasky Diouf
Grand Officier de l'Ordre nationale du lion et Commandeur de l'Ordre du mérite